

LE QUOTIDIEN

(Vendu chaque jour, dès 7 heures du matin, à Bruxelles et en Province.)

RÉDACTEUR EN CHEF : A. BOGHAERT-VACHÉ

Direction du service de publicité en Belgique : Arthur LAURENT, 70, rue du Midi (près de la Bourse).

Adressez tout ce qui concerne
l'Administration à M. Gaston
Bonnet, directeur administra-
teur du Quotidien, boulevard
Militaire, 148, Bruxelles.

Adressez tout ce qui concerne
la Rédaction à M. Alfred
W. Gaspard, directeur du
Quotidien, boulevard Mil-
itaire, 148, Bruxelles.

LA GUERRE

Les Bulletins officiels des Belligérants

LA PEUR AU COMBAT

La Revue du mois consacre un article à « La peur au combat ». L'auteur note ses observations personnelles sur le sujet, en rappelant les moyens employés pour affranchir le soldat de l'influence de l'objet qui lui fait peur. L'action intellectuelle, qui détourne l'attention de l'homme du danger en présence duquel il se trouve, est un des moyens les plus salutaires. Mais il y a aussi l'action morale, l'action personnelle du chef sur la troupe.

L'éducation militaire développe le sentiment du devoir, mais elle ne le crée pas. Le soldat n'obéirait à ses chefs si, jusqu'à l'âge de 20 ans, il n'avait obéi à ses parents, à ses maîtres, aux patrons qui l'ont employé ; si ses parents eux-mêmes n'avaient obéi avant lui. Le sentiment du devoir est le résultat de notre éducation antérieure et de celle des générations qui nous ont précédés. Au premier rang des stimulants susceptibles de le fortifier, il faut compter les sentiments de confiance et d'affection que le chef inspire à sa troupe.

« Tant que je serai aimé de mes soldats, a dit le général Desaix, je suis sûr de la victoire. »

On ne saurait trop affirmer ce que peut faire, pour aider le soldat à triompher de la peur, l'action personnelle du chef qui, par sa manière d'être avec ses hommes, s'est rendu digne de leur attachement.

Le chef dont les moyens d'action se réduiraient à l'exercice de ses pouvoirs disciplinaires serait sûr de ne pas être suivi ; car il n'y a pas de locaux de punition à la guerre.

N'est-il pas regrettable qu'il y en ait encore en temps de paix ? Passe encore l'emprisonnement d'un soldat condamné par un conseil de guerre, puisque, dans la justice civile, on a recours à ce moyen de répression ; mais enlever un homme qui a désobéi ou qui est rentré en retard, lui imposer ainsi la contagion de mauvais sujets qui le féliciteront d'avoir mal fait, c'est affaiblir en lui les ressorts intellectuels et moraux, les plus susceptibles d'agir efficacement au combat.

L'exemple est le premier des auxiliaires du chef à la guerre. Cet exemple, le chef doit le donner dans toutes les circonstances de service et particulièrement au feu.

A ce moment, la troupe a les yeux fixés sur lui. De son attitude dépendra celle de ses subordonnés.

En mettant ceux-ci au courant de la mission confiée à leur unité, en les prévenant de ce qui peut arriver, il diminuera chez eux l'angoisse de l'inconnu et l'appréhension du danger.

En faisant avec calme quelques observations visant le détail de la manœuvre, l'utilisation des abris, le placement des hausses, l'espacement des tirailleurs ; en laissant échapper, de temps à autre, une interjection un peu vive, au besoin, une bonne plaisanterie, il fera croire aux hommes qu'il n'y a rien à craindre. Le chef qui s'inquiète, s'agite, vocifère, prépare une troupe de poltrons. On ne le suivra pas.

En garnison, le chef a dû faire l'éducation morale de sa troupe ; non, comme certains le conçoivent aujourd'hui, dans d'éloquents conférences, mais dans de simples causeries, dans des entretiens familiers, où visant le moindre incident de la vie journalière il leur a dit ce que tout homme de cœur pouvait dire, ce que ses subordonnés savaient peut-être déjà, mais n'avaient jamais entendu dire aussi simplement et aussi bien.

En se faisant ainsi, dit un des meilleurs règlements de manœuvre, non seulement l'instructeur de ses hommes, mais encore leur éducateur, l'officier affirme sa supériorité intellectuelle et morale ; il crée la confiance qui doit exister entre le chef et le soldat. C'est grâce à cette confiance et à la subordination volontaire qui en résulte, que le « suivez-moi » du chef ne sera jamais un vain mot, et que là où il ira il trouvera derrière lui le soldat.

Ces quelques lignes résument toute la théorie de la subordination volontaire, si attaquée dans ces dernières années, certains la considérant comme une abominable négation de tout esprit de discipline. Sans doute, il n'était pas question de discipline consentie dans l'ancienne armée. On n'aurait pas osé accoupler ces deux mots dans un texte de règlement ; mais les idées qu'ils expriment se trouvaient rapprochées dans les faits ; car c'est volontairement et non par crainte des punitions que les hommes suivaient leurs chefs au combat.

Bulletin officiel Allemand

Ouverture de la Session Parlementaire.

Berlin, 7 février. — Le président du Reichstag Kaempf publie une proclamation annonçant que la prochaine session plénière du Reichstag aura lieu le 10 mars ; il fera connaître prochainement l'objet de la séance.

Bulletin officiel Autrichien

La lutte se poursuit dans les Carpathes.

Situation inchangée dans le sud.

Vienne, 7 février. — Sur le front étendu des Carpathes et dans la Bukovine, les combats continuent. La situation en Pologne et dans la Galicie occidentale est inchangée. Une attaque nocturne russe près de Lopuczno a été repoussée. Sur le théâtre de la guerre au sud, il ne s'est rien produit de remarquable.

MORT D'UN GENERAL AUTRICHIEN

L'ancien commandant du 15^e corps d'armée à Sarajevo, le général Edler von Appal, est décédé le 4 février.

VAPEUR ESPAGNOL COULE

Santander, 7 février. — Le transatlantique *Alfonso* a sombré dans le port par suite d'une voie d'eau. L'équipage a été sauvé.

L'ATTITUDE DE LA ROUMANIE

Le correspondant du Times à Bucarest écrit :

Un calme complet règne dans le monde politique en Roumanie. Le mouvement irrédentiste est entré dans une période de repos provisoire. Le gouvernement ne semble pas avoir l'intention de sacrifier sa neutralité pour le moment.

L'attaché militaire anglais est parti pour Sofia et le secrétaire de la légation britannique a pris deux mois de congé.

Aussi longtemps que le gouvernement serbe persévéra dans son attitude actuelle, une intervention de la Roumanie ne paraît pas probable. Le ministre de Roumanie à Sofia, qui a passé près de quinze jours à Bucarest, a regagné son poste. Il est chargé de transmettre les sentiments amicaux de la Roumanie.

LES RELATIONS AVEC LE JAPON

Pékin, 2 février. — Dans les milieux officiels, on se montre réservé en ce qui concerne les demandes qu'aurait formulées le Japon et que l'on suppose concerner le chemin de fer de Lungkow à Wei-Hsien, des concessions industrielles dans la Mandchourie méridionale, en Mongolie et dans le Chantoung, des concessions minières dans le Chantoung, le Kiang-Si, le Ngan-Hwei et le Fou-Kien, le renouvellement du bail de Port-Arthur, ainsi que le règlement de diverses questions pendantes.

Le gouvernement envisage la situation avec calme et prudence ; mais la population manifeste une certaine inquiétude.

PROTESTATION DE L'ALLEMAGNE AUX ETATS-UNIS

Washington, 3 février. — M. Bryan, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a fait connaître sa réponse à la protestation formulée par l'Allemagne contre la vente aux belligérants d'hydravions construits aux Etats-Unis.

OPINION ANGLAISE SUR LES SOUS-MARINS

Dans les deux raids accomplis dans la mer d'Irlande et dans la Manche, l'esprit a été frappé par la destruction de cinq navires, ce qui paraît énorme. Il ressort de cette journée des sous-marins que, d'abord, un bâtiment de surface rapide échappe à l'attaque et que, ensuite, le ravage par la

Bulletin officiel Russe

La bataille augmente d'intensité entre la Bzura et la Rawka.

Alternatives d'offensives sur le front Borznow-Idlowka.

Petrograd, 5 février. — Le combat près de Borznow continue avec une violence extraordinaire. L'ennemi essaie de percer front en rangs serrés. Les divisions allemandes se battent sur un front de dix verstes, appuyées par le feu de 100 batteries.

Mercredi soir, nous avons pris par une contre-attaque deux lignes de tranchées.

Dans les défils de la Beskide, nous avons opposé une vaillante résistance. Après une série de charges, livrées le 3 février, ainsi qu'une contre-attaque, nous nous sommes repliés sur nos positions préparées d'avance.

Les ennemis sont très nombreux en cet endroit. Leurs tentatives d'avancement près de Wycskof et de Taistaf ont échoué.

Petrograd, 5 février. — Les combats à la Bzura et à la Rawka se poursuivent avec une violence persistante. Nos troupes qui ont franchi la Bzura à son embouchure se sont rendus maîtres d'une position ennemie près de Dakowo. Nous avons dépouillé les Allemands de leur tête de pont.

A Borznow, Gumin et Voliah Idlowka, les attaques russes et allemandes se succèdent alternativement. L'artillerie est continuellement en action.

Sur le reste du front, sur la rive gauche de la Vistule et au sud du chemin de fer Skiermiewice-Varsovie, ont lieu des combats d'artillerie.

Tout près du village de Gemiki, nous avons fait sauter le pont que l'ennemi avait construit sur la Nida.

Nous avons fait échouer les efforts que l'adversaire faisait pour garder l'offensive sur la Nida, près de Rembowoet, sur les rives du Dunajec, en face de notre tête de pont à Konar.

Dans la partie nord-ouest des Carpathes, dans la direction du défilé d'Uzok, nos troupes résistent.

Au sud-est du défilé d'Uzok, nous tenons tête à de grandes forces ennemies.

torpille est moindre qu'on ne le suppose généralement.

Le Colchester, qui, il y a quelques semaines, avait été attaqué par un sous-marin, avait démontré par expérience qu'un vapeur rapide n'a que peu à craindre de la nouvelle arme ; il s'était échappé grâce à sa vitesse et au sang-froid de son capitaine. Dans la mer d'Irlande, le *Leinster* et le *Graphic* chauffent à outrance et laissent le sous-marin en arrière. Dans la Manche, le premier attentat sous-marin allemand n'avait pas été en faveur de la puissance de la torpille. L'*Ambralet-Ganteaume*, on s'en souvient, est torpillé, reste à flot et peut être amené à Boulogne ; dimanche, le *Tegomari*, également torpillé, flotte assez de temps pour que son équipage se sauve ; l'*Arcturion* n'est pas coulé par l'explosion de la torpille et peut être remorqué au Havre.

Intelligence et Volonté dans les Opérations militaires

Le capitaine français Pichon décrit dans une étude : *Le chef dans la conception et la direction d'une opération*, les combinaisons à l'aide desquelles le chef doit chercher à être le plus fort au point voulu, au moment voulu. Il lui faut, à cet effet, faire preuve d'intelligence et de volonté.

L'intelligence, pour raisonner les combinaisons par lesquelles il acquerra la supériorité nécessaire sur l'ennemi, pour dis-

Bulletin officiel Français

Combats d'artillerie dans le Pas-de-Calais.

Nouvelle activité dans l'Aisne.

Paris 8 février. — Les aviateurs allemands déploient une grande activité en Belgique.

Nous nous sommes établis dans plusieurs tranchées prises à l'ennemi au nord d'Ecurie ; notre artillerie a fait cesser le feu de batteries ennemies.

En Argonne, les Allemands ont de nouveau attaqué Bagatelle. Nous avons repris par une contre-attaque les 100 mètres de terrain perdus au commencement du combat.

Rien sur le reste du front.

Paris, 4 février. — En Belgique, combats d'artillerie ; au nord d'Arras et à l'ouest de la route Lille-Arras, également ; nous primes 200 à 300 mètres de tranchées à l'ennemi.

Le feu de notre artillerie réduisit au silence des batteries ennemies dans la vallée de l'Aisne tandis que des avions ennemis furent poursuivis.

Une attaque allemande près de Uffholtz, en Alsace, échoua.

nermer le sens du coup à frapper et orienter le maximum de ses forces dans ce sens... Mais ce n'est encore qu'une vaine menace, tant que l'exécution hésite...

» Et la volonté pour oser frapper, pour exécuter, quand on sait que la victoire même ne peut aller sans pertes certaines, sans risques réels, et qu'il s'agit de détruire si l'on veut vaincre, ou sinon d'être détruit.

» La valeur relative de ces deux qualités, dont la collaboration est indispensable, peut être discutée ; mais il semble bien que la volonté l'emporte et que chez le chef comme chez l'exécutant, le facteur moral prime le facteur intellectuel. On a vu, à Adana, des sauvages armés de triques anéantir des troupes armées des meilleurs fusils, et Blücher obstiné, cent fois battu, cent fois relevé, faire à la fin trébucher l'Empereur lui-même dans les plaines de Waterloo.

» En tout cas, l'intelligence et la volonté collaborent, mais elles ne s'exercent pas simultanément avec une égale importance.

» Dans la préparation, l'intelligence prime. Elle s'exerce d'ailleurs librement, à l'abri, ou à peu près, de l'influence de l'ennemi ; il faut dire à peu près, car cette influence est sensible, selon qu'on le méprise, par une dangereuse confiance en soi, ou qu'on le surveille, par défiance. Plus que tout autre peuple, nous sommes impressionnables et sujets à nous laisser ainsi suggestionner, et nous avons fait, sur nos adversaires, de grossières erreurs !

» Dans l'exécution, la volonté prime, au service d'une intelligence qui s'oblitére graduellement. Il semble bien que la volonté s'exalte, avec un désir immodéré d'en finir, avec l'attraction du but prochain. Mais il est certain que l'intelligence disparaît très vite, et qu'elle s'exerce péniblement : faussée par l'inévitable incident présent, elle est incapable de s'attacher à autre chose et de persister dans la voie qu'elle s'est tracée au début : elle cesse de pouvoir guider et contrôler les actes de la volonté.

Bulletin officiel Anglais

Combat sur la frontière sud-ouest allemande en Afrique.

Prétoria, 4 février. — Hier, une patrouille de troupes du gouvernement a pris contact sur la frontière méridionale du sud-ouest allemand avec des avant-postes ennemis dans les environs de Zondfontein. 3 Allemands sont restés sur le terrain ; nous avons eu 1 homme tué.

L'Initiative des Chefs et l'offensive sur le Champ de Bataille

Le Problème de la Bataille dans le Domaine tactique.

Le capitaine français Laure préconise l'offensive propulsive « où l'échelonnement des troupes en profondeur devient un réservoir de vitesse et de mouvement en avant ». L'offensive exige d'ailleurs, comme tout mouvement à effectuer sur le champ de bataille, les applications les plus variées de l'initiative des chefs.

Le chef, durant tout le combat, demeure responsable de la conduite de sa troupe ; il agit sans cesse sur elle et, dans cette action, il choisit ses moyens en les adaptant aux circonstances.

Nous sommes loin de cette étrange conception qui borne le rôle du chef à l'organisation d'un dispositif préconçu, qui l'incite à morceler les actions pour se décharger d'autant de responsabilités, qui lui recommande de ne pas garder de réserves dont il ne saurait que faire ou qui, s'il conserve cependant une masse disponible, lui conseille instamment de la placer d'après le terrain, parce qu'il serait incapable de la disposer en vue d'une coercition immédiate de l'ennemi.

On croit trop souvent que l'initiative consiste à se décharger sur les autres : Celui-là comprend l'initiative qui sait en distribuer de larges parts...

Sans doute ! mais que le chef donne lui-même l'exemple d'une action personnelle, sinon le principe de décentralisation deviendrait vite une aberration de celui d'initiative et chacun passerait à son voisin le bâton de commandement dont il se sentirait incapable de faire usage. Un commandant de corps d'armée dématérialiserait le sentiment de l'initiative s'il se bornait, pour préparer le combat, à former deux colonnes de divisions, à répartir entre elles les éléments non endivisionnés et à leur lâcher la bride.

Un général de division commettrait la même erreur en s'en remettant à ses deux brigadiers de la direction du combat dans deux zones qu'il leur aurait assignées. Et la faute serait encore plus grande si l'on descendait de l'ordre binaire à l'ordre ternaire, puis à l'ordre quaternaire.

La décentralisation des actions entre les trois bataillons du régiment serait un aveu d'impuissance du colonel.

Elle serait une signature d'incapacité à ses fonctions pour un chef de bataillon ou un commandant de compagnie qui, dès le premier coup de feu, ouvrirait sa troupe en ligne de quatre colonnes et donnerait à chacun la complète indépendance de ses mouvements.

Informations non officielles

UN CURIEUX COMBAT

Le Temps contient le récit détaillé d'un combat livré entre un dirigeable et deux remorqueurs.

A 10 heures du matin, un dirigeable allemand apparut au-dessus de Libau, qui se trouve à 50 kilomètres environ de la frontière prussienne. Le dirigeable jeta neuf bombes sur la ville, puis il disparut. Arrivé dans le voisinage de Vergen, il fut violemment bombardé par les Russes. Il se tourna alors vers la mer et finit par tomber à l'eau, près de Sarmater, à 49 milles au nord de Libau.

Deux remorqueurs furent envoyés de Libau pour s'emparer du dirigeable. Celui-ci flottait sur l'eau et, quoiqu'il ne fut pas gravement atteint, il paraissait hors d'état de reprendre l'air. Les Russes ne savaient pas tout d'abord comment ils devaient s'y prendre pour approcher le dirigeable, mais voyant qu'il avait arboré les couleurs allemandes, ils lui envoyèrent quelques projectiles, sur quoi le dirigeable répondit de la même manière. Ce combat entre deux navires et un dirigeable, qui s'était égaré dans l'élément de son adversaire, est certainement sans précédent dans l'histoire.

Après avoir échangé quelques coups, l'équipage du dirigeable, comprenant un capitaine, trois officiers et trois soldats, se rendit.

Les navires essayèrent d'abord de prendre le dirigeable à la remorque. N'y ayant pas réussi, ils firent couler l'appareil.

» AU SENAT FRANÇAIS

Paris, 6 février. — Les séances du Sénat sont prorogées jusqu'au 18 février.

EXPLOSION D'UNE MINE

Nous avons rapporté qu'une mine sous-marine a explosé près de Gotenborg (Danemark) et que deux hommes de la marine suédoise ont été tués et plusieurs grièvement blessés. Il paraît que ce terrible accident est dû à l'imprudence d'un marin. La mine avait été repêchée du Kattgat par un navire marchand. Ce navire détacha un de ses canots, attacha la mine à une corde et la prit à la remorque. Après que le personnel de la marine eût vainement essayé de faire sauter la mine en l'attrayant contre les pierres d'une île, on se mit en devoir de dévisser l'engin. Le couvercle fut enlevé et mis de côté. Pendant que le lieutenant et quelques hommes s'occupaient de la mine proprement dite, un marin fit marcher l'interrupteur, ce qui provoqua l'explosion. Le lieutenant eut un doigt arraché.

AVIATEUR TUE EN COMBATTANT

Londres, 5 février. — Le *Daily Telegraph* annonce qu'on a trouvé à l'embouchure de la Tamise le cadavre d'un aviateur allemand en uniforme d'officier. On a extrait une balle de mitraille du foie. On suppose que c'est l'aviateur qui a survolé Sherness à la Noël.

GENERAL RUSSE EN MISSION A LONDRES

Le général russe Timchenko est arrivé à Londres, chargé d'une mission spéciale.

RAPATRIEMENT DE PRISONNIERS

Berne, 4 février. — Le gouvernement allemand annonce le rapatriement de 5,000 Français prisonniers dont 400 à la fois seront dirigés par chemin de fer journellement sur Schaffhausen.

Chronique Judiciaire

La Question des Gardes bourgeois.

Dans son numéro du 25 janvier, le *Quotidien* a signalé des sentences rendues par le tribunal de police de Bruxelles contre des gardes bourgeois récalcitrants.

En équit, elles étaient parfaitement rendues, et nous y avons applaudi, le devoir pour chacun étant, à l'heure actuelle, de servir notre malheureux pays, d'une façon ou d'une autre. En droit strict, elles n'avaient peut-être pas été suffisamment étudiées.

Des gardes civiques de Gand ayant été invités par le bourgmestre de cette ville à faire le service dans la garde bourgeoise, noblement point. Ils furent poursuivis devant le tribunal de police de Gand pour contumace (comme à Bruxelles) à l'article 556, 5°, du Code pénal, lequel punit de la prison de 15 jours ou d'une amende de 10 francs, celui qui, le pouvant, aurait refusé ou négligé de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans le cas de brigandages, pillages, flagrant délit, clameur publique ou d'exécution judiciaire.

Or, le juge, M. Tibbaut, les a, le 30 janvier dernier, acquittés par des considérations qui semblent décisives. Nous reproduisons le texte du jugement que nous apporte le *Bien Public*:

« Attendu que l'article 556, 5°, du Code pénal, a repris les termes de l'article 475, n° 12, du Code pénal de 1810; que ce dernier article reproduisait lui-même, en les précisant, les dispositions de l'article 17 du décret des 19-23 juillet 1791 relatif à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle;

Attendu que ces articles de loi ont successivement sanctionné le droit de requérir d'urgence et individuellement les concours momentanés de simples citoyens, soit pour assister la police administrative, en cas d'accidents ou d'événements calamiteux de nature à compromettre la paix et la sécurité publique, soit pour réprimer des délits flagrants troublant l'ordre social et nécessitant l'intervention de la police judiciaire (article 106 du Code d'instruction criminelle);

Que si l'énumération des événements dont il est question dans la première partie de l'article 556, 5°, n'est qu'énumérative, il faut néanmoins, pour que la réquisition soit régulière, qu'il s'agisse d'événements accidentels, imprévus, d'un mal urgent, justifiant des mesures immédiates de l'autorité, de telle sorte que le temps manquerait pour recourir aux moyens et aux secours organisés (Cass., *Traité des contraventions de police*, n° 330; Nys et Servais, *Code pénal interprété*, pp. 707-708);

Que — comme le disent Chauveau et Hélie (*Théorie du Code pénal*, t. VIII, p. 391) — il faut l'urgence d'un secours immédiat à raison de l'impossibilité de se procurer sur-le-champ les secours organisés par l'administration;

Attendu que la disposition de l'article 556, 5°, ne punit point le refus relatif à une mesure générale prise par l'autorité pour combattre un mal qui n'a rien d'instantané; que ce serait détourner l'article de son sens légal que de l'appliquer à des mesures permanentes organisées pour faire face à un mal général que l'on a pu prévoir (Cassation belge, 27 décembre 1831; que cet article prévoit et punit seulement le refus des secours requis instantanément dans les cas d'accidents, mais ne peut s'appliquer à une institution organisée pour des services réguliers, périodiques et non accidentels, établis dans la prévoyance générale d'un mal que l'on veut éviter; qu'il faut que l'assistance soit requise en vue d'une calamité ou d'un accident actuel et subit (Cassation française, 13 mai 1851, 13 mai 1855 et 17 juin 1853);

Attendu que les rédacteurs du Code pénal de 1810, contemporains d'une période de longues guerres, n'auraient pas omis de mentionner expressément l'état de guerre dans le texte de l'article 475, n° 12, si dans leur intention il constituait une des circonstances prévues par cette disposition; que, bien au contraire, les mesures permanentes nécessaires par la guerre étaient, à cette époque, déterminées par diverses lois, dont celles qui ont organisé les gardes bourgeoises ou gardes nationales; que plusieurs de ces dispositions ont survécu; que d'autres ont été remaniées et complétées; mais que ni l'article 475, n° 12, de l'ancien Code pénal, ni l'article 556, 5°, du Code actuel, n'ont à aucun moment sanctionné des réquisitions de services permanents adressées aux citoyens pris individuellement, soit aux forces publiques établies;

Attendu, spécialement, que le cas de l'espèce — refus de faire partie de patrouilles ou rondes de nuit organisées par le bourgmestre — ne rentre pas dans la disposition de l'article 556, 5° (Voir, sous le régime de l'article 475, n° 12, du Code pénal de 1810 : Cassation française, 9 mai 1831, *Bull.* n° 137; Cassation française, 2 décembre 1831, *Sirey* et *Valleneuve*, 1832, 1, 37);

Attendu qu'en vertu des articles 93, 94 et 13 de la loi du 9 septembre 1897, les gardes civiques peuvent, en tout temps, et en suite de réquisitions adressées par les bourgmestres aux chefs de garde, être astreints à des services de patrouilles, services de sûreté et d'ordre;

Que ces dispositions sont sanctionnées, pour les gardes actives, par le renvoi devant le conseil de discipline, et pour les gardes non actives, par des poursuites devant le juge de paix pour application des peines prévues par les articles 28 et 28 f. 1, du Code pénal;

Que le service de patrouilles pour lequel le renvoi a été requis ne peut être organisé en dehors de la milice citoyenne;

Que de la loi du 31 décembre 1830, du 8 mai 1818 et du 13 juillet 1833 ont été exclusivement la garde civile de ce service en Belgique (Cassation belge, 31 décembre 1855, *Pasquier*, 1856, p. 38; avis conforme de M. l'avocat général Faidherbe; Verbeessam, *Commentaire de la loi sur la garde civique*, sous l'article 133, n° 2017 et suivants);

Attendu que la garde civile n'est pas dissoute; qu'il apparaît même qu'elle contribue au service de police dans certaines localités;

Attendu, comme il vient d'être rappelé, que la portée de l'article 556, 5°, du Code pénal belge, identique à l'article 475, n° 12, du Code pénal

de 1810, doit s'interpréter d'après les principes des divers décrets et lois de la Révolution française, qui depuis le 13 juillet 1793 ont, d'une part, organisé la garde parisienne, devenue garde nationale ou garde nationale, et, d'autre part, fixé les règles de la police municipale (19-23 juillet 1791), déterminant l'emploi et l'action de la force publique (26 juillet-3 août 1791);

Qu'il résulte de l'ensemble de ces dispositions que les citoyens ne pouvaient être individuellement et momentanément requis que dans le cas d'urgence et de nécessité de forces supplémentaires, après exécution des réquisitions « adressées par les municipalités aux chefs des gardes nationales, des troupes régulières et maréchaussées » (décret contre les attentements ou les maraudeurs, 31 octobre-21 novembre 1789);

Attendu qu'il résulte de ces considérations, — d'une part, qu'en supposant que le prévenu soit inscrit au contrôle de la garde civile, il n'était pas tenu d'obéir à la réquisition irrégulière qui lui a été adressée directement; que le tribunal de police serait en tout cas incompétent; — et, d'autre part, que comme simple citoyen pris individuellement il ne pouvait être astreint à un service de patrouilles qui ne tombe point sous l'application du § 5 de l'article 556 du Code pénal;

Par ces motifs :

Le tribunal, statuant contradictoirement, renvoie le prévenu de la poursuite sans frais.

« Il est peu probable, écrit de son côté le *Journal de Gand*, qu'appel soit interjeté de cette décision.

« Mais reste à voir ce que l'autorité communale fera pour pallier à la situation. Faire appel au bon vouloir et au dévouement des citoyens paraît être quelque peu illusoire — étant donné que la situation actuelle semble devoir se prolonger pour un temps indéterminé.

« D'autre part, l'état de nos finances communales permettrait-il d'imposer à la caisse une dépense supplémentaire de 15,000 francs environ par mois, indispensable pour l'organisation d'un corps complet de policiers?

« Ou bien faudrait-il créer des ressources nouvelles?

FAITS DIVERS

EMILE DE GRAEVE

Agent de change agréé
135, Boulevard Anspach, Bruxelles
Achat et vente de toutes sortes de non-coupons, renseignements financiers gratuits. Bureau : de 9 h. à midi et de 2 à 4 h. (3333)

LES VOIS

L'autre soir, vers 9 heures, rue Saint-Lazare, on a volé dans les magasins de M. B... cinq costumes d'hiver pour dames, un costume d'été, une dizaine de blouses de couleurs diverses, un manchon et un tour de cou en imitation de zibon, des plumes blanches, des cols et des tours de cou en lapin.

— Il a été volé hier par un inconnu sur un camion, un sac de fécule de pommes de terre d'une valeur de 42 francs au préjudice d'un nommé Parmentier, habitant rue Meyel.

— Des inconnus se sont introduits à l'aide de fausses clés chez M. F. H..., rue Hôtel-des-Monnaies.

Ils ont emporté une grande quantité de bijoux.

Chicorée extra, 50 centimes le kilo, rue Platesteen, 10, Bourse. (3581)

LOUIS SLACMEULDER ET Cie, changeurs, 184, boulevard Anspach, Bruxelles. Nous payons de suite tous coupons, roumains, Dominicains, Uruguay, Brésiliens, Tramways de Rotterdam, Anversois, etc., de même que les Vicinaux, Rente belge, Brazilian Tracção, etc. (3669)

AU FEU!

Samedi vers 10 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison inoccupée de l'impasse Perle d'Amour, dont le locataire, un fabricant de jouets, Eugène Nicolas, est actuellement sous les armes.

Les pompiers, dirigés par le lieutenant Van Es, se sont rapidement rendus maîtres du feu.

Les dégâts ne sont pas importants.

50 SALLES DE BAIN, bidets, lavabos, robinetterie, etc. Usine: 62, rue de l'Orient, Bruxelles. Exales. (3036)

Achat et vente de lots de ville, Rente belge, coupons, 32, rue de la Bailli. Ouvert de 9 à 6 heures. — Bureau de change. (3002)

LIQUIDATION PRIX DE 500 PIANOS

1^{re} marque garantie. Location les plus grandes. Facilités de paiement. 10, rue du Congrès. (3249)

A louer rez-de-chaussée dern. confort, électr., 3 p., 1 cuisine avec eau, s. de bain, W.C. Le tout de pl. pied; 2 caves, 1 mans., 1 buand. avec douche, jardin, pour 80 francs par mois.

Appartement au premier, même confort, électr., 4 p. avec cuisine, eau, W.C., 2 caves, 1 mans., buand. avec douche, jardin. Prix 80 francs. S'adres. 107, avenue de la Couronne. (3677)

NIPÉTOLE, NI CARBURE. Lampe 1914 brûlant 125 heures. Prix: 1 fr. Gros: rue de la Bailli, 60 (fond de la cour) (3028)

Achat et vente de lots de ville. Rente belge, coupons, 32, rue de la Bailli. Ouvert de 9 à 6 heures. — Bureau de change. (3405)

Achat et vente de « Lots de Ville », Titres et coupons de RENTE BELGE. Bureau: de 2 à 4 h., 95, rue de l'Aqueduc (2^{me} étage.) (2750)

ACHATS BONS DE GUERRE. — Modern-office, 38, rue de la Bourse, 2 à 6. (3672)

Liste de tous tirages depuis le mois d'août 1914 jusqu'à fin janvier 1915, des villes de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Ostende, Veerha, Schaerbeek, du Congo, Crédit communal, Vicin-ux, etc. Edité par la direction du journal l'Indicateur Boursier; le numéro: 15 centimes. En vente dans toutes les boutiques et les papeteries. (3533)

Demandez partout le CHAMPAGNE - ROYAL PIFFON

A l'Etranger

LA QUESTION DES LOYERS EN FRANCE

A la Société des auteurs dramatiques, à Paris, s'est tenue une réunion présidée par M. Emile Fabre, et où tous les groupements des professions libérales étaient représentés. Assistaient à cette réunion: MM. Henri Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats, Antonin Mercier, Marquise, Georges Lecomte, Mornard, Jean Béraud, D'ucor, Adolphe Brissson, Jean-Bernard, Sormet, Guignenheim, Théodore Henry, Valléry-Radot, Schiller, Akar, Jacobel, Prévost, Sempé, Volay, Duvent, Javary, Mera, Favart, Pellat.

Une commission a été formée, qui vient d'être regu par le garde des sceaux.

M. Emile Fabre a exposé au ministre la situation pénible créée par la guerre aux artistes et aux écrivains, aux membres du barreau, aux médecins, professeurs, etc. Il a exprimé le vœu que les professions libérales n'échappent pas à la sollicitude des pouvoirs publics lorsque la question des loyers viendra en discussion devant le Parlement.

M^{re} Henri-Robert et ses confrères se sont déclarés partisans des projets qui proposent de résoudre chaque cas en particulier, d'après les circonstances.

Le garde des sceaux a fait un accueil très sympathique à la délégation et lui a déclaré qu'il se ferait son interprète auprès du conseil des ministres.

D'autre part, M. Henry Paté, député de la Seine, a, à son tour, déposé sur le bureau de la Chambre cette proposition de loi sur la résiliation des baux :

« Art. 1^{er}. — Pendant toute la durée de la guerre, et trois mois après la signature du traité de paix, tous les contrats de location d'immeubles ou appartements consentis avant le 1^{er} août 1914 sont, quelle que soit la durée qui leur a été fixée, résiliables à la requête des locataires mobilisés ou de leur veuve. Cette disposition s'appliquera également, mais seulement pendant la durée de la guerre, aux locataires non mobilisés qui auront subi un dommage réel du fait de la guerre.

« Art. 2. — Les locataires visés à l'article ci-dessus ou leurs représentants qualifiés, qui voudront bénéficier de cette disposition, seront tenus d'en faire la déclaration au greffe de la justice de paix de leur arrondissement. Notification de cette déclaration sera faite par les soins du juge de paix au propriétaire dans la huitaine qui suivra. Si, dans un délai de quinze jours après cette notification, le propriétaire n'a pas fait opposition, la résiliation du bail sera définitivement acquiescée.

« Art. 3. — Dans le cas où le propriétaire s'opposerait à la résiliation du bail, sa contestation sera portée pour les loyers ne dépassant pas 1,000 francs devant le juge de paix et pour ceux au-dessus de 1,000 francs devant le tribunal civil. Il lui appartiendra de faire la preuve qui, par les ressources dont dispose son locataire et par la possibilité que celui-ci a d'exercer son état, sa profession, son commerce ou son industrie dans les mêmes conditions que par le passé, sa demande n'est pas recevable.

« Art. 4. — Appel pourra être fait des décisions des juges de paix devant le tribunal civil et des décisions des tribunaux civils devant les cours d'appel.

« Art. 5. — En cas d'appel par le propriétaire, aucune indemnité ne sera due pour l'occupation des lieux pendant la période qui se sera écoulée entre la demande de résiliation faite par le locataire et le prononcé définitif de la résiliation.

« Art. 6. — La présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies. »

CONSULTATIONS JURIDIQUES

données par un juriste-avocat
pratiquant habituellement le
DROIT INTERNATIONAL
et le DROIT ALLEMAND
Démarches et formules pour les rapports avec
les autorités allemandes: Prisonniers civils,
dépôts, etc. (3200)

2, rue des Hirondelles (3 à 6 h.) Bruxelles.

Encaissement de Coupons

S'ad. Fred Samuel et Cie, agents de change agréés,
60, rue de Louvain, Bruxelles (9 à 12 h.). (3678)

LE MOKA boulevard du Nord

est réouvert depuis le 28 janvier
plus coquet que jamais.
Le meilleur café et la meilleure pâtisserie
de Bruxelles. Plein succès. (3701)

BRUXELLES-NORD

Hôtel recommandé aux familles et voyageurs
CECIL HOTEL
100 chambres modernes à partir de
3 fr. 50 par personne; déjeuner du
matin, éclairage, chauffage et service
compris. (3049)

Ceci hôtel n'exploite ni cafés ni autres établissements. Café-restaurant hôtel Bruxelles-Nord. (3681)

Industriels attention!

Vous pouvez acheter soit neuf, soit usagé et à moitié prix: des machines à vapeur, locomobiles, sans appareil de distillation, brasserie, ancrerie, boulangerie, chocolaterie, monnaie, malleterie, des moteurs, des pompes, des broyeurs, des machines à bois et à fer, des machines d'imprimerie, des moulins, des rayons, des réservoirs, des transmissions, des ponts, des tuyaux, en un mot tout ce que vous pouvez désirer, en visitant l'exposition permanente ouverte tous les jours de 8 à 4 heures dans les vastes halls du MATERIEL INDUSTRIEL BELGE, 140, avenue du Moulin (Pont de Luttre), Bruxelles-Midi. Trains n° 14, 50, 55. (301264)

LE MARCHÉ FINANCIER

BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER

3 p. c. 2,75; Prom. inc. 3 p. c. 70; 3 1/2, 88,30; Turin 1892, 370; Tonkin 1896, 67,50; Afrique occid., 301; Maroc 1914, 430; Ville Paris 1865, 532; id. 1892, 294; id. 1898, 330; id. 1899, 306; id. 1910, 313; id. 1912, 227; Fonds russes: 1890, 76,90; consolidé, 78,10; 3 p. c. 1891, 62,90; 1896, 59,10; 3 1/2 1891, 74,05; 5 p. c. 1906, 93; 3 1/2 1909, 82,25; Espagne extérieure, 85,50; Serbie 5 p. c. 1913, 432; id. 4 1/2 1906, 406,50; id. 1909, 387; Tunisie 3 1/2, 81 Egypte unifiée, 89; Chine 4 p. c. 1895, 89,50; Arg. 3 1/2 1911, 77,75; Banque France, 1780; Banque Algérie, 2495; Banque de Paris, 965; Crédit Lyonnais, 1003; Crédit Mobilier, 385; Crédit Foncier, 700; Communales 1879, 414; id. 1881, 386; id. 1889, 378; id. 1912, 219,75; Foncières 1879, 415; id. 1885, 375; id. 1893, 378; id. 1903, 419; id. 1909, 228,75; id. 3 1/2 1913, 440; Azoff-Don, 1050; Banque Nationale Mexique, 330; Crédit Foncier Egypte, 600; Nord, 1315; Est, 775; Lyon, 1102; Est 3 p. c. 370; Lyon 4 p. c. 456; id. 3 p. c. 456; 366,50; Midi 3 p. c. 372; Nord 3 p. c. 366; id. 2 1/2, 338,50; Orléans 4 p. c. 444; id. 3 p. c. 371; id. 2 1/2 1895, 335; Ouest 3 p. c. 380; Saragossa, 310; Nord-Espagne, 310; Rio-Tinto, 1470; id. coup. 10, 1450; Boléo, 632; Panama, 103,50; Suez, 4000; Distribution, 405; Commeny-Fou, 1203; Grosnot, 1910; Actives Marine, 1570; Brabant, 201; Sosnovice, 761; Suez, Egypte, priv. 48,50; Galer, Lafayette, 90; Raffinerie Say, 355; Métro, 400; Omnibus, 408.

COMPTOIR DE CHANGE

51, rue des Fripiers, 51
Coupons — Renseignements financiers (3097)
Le Comptoir de Change de l'Indicateur Boursier
163, boulevard du Hainaut, achète tous titres, paye tous coupons Rente Belge, Bons du Trésor, Rentes étrangères, Brazilian Tracção, etc. Salle de dépêche ouverte au public de 9 h. à 6 h., mentionnant les cours des Bourses de Paris, Londres, New-York, Amsterdam, ainsi que les dernières nouvelles financières. Liste des valeurs à vendre. (3592)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Compagnie d'Entreprises Minières

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 48, rue de Namur, Bruxelles.
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 24 février 1915, à 12 heures au siège social à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR:

1. Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1914;
2. Rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires;
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1914;
4. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
5. Dissolution de la Société;
6. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs;
7. Détermination de leurs pouvoirs et de leurs émoluments.

Seront admis à l'assemblée sans autre formalité les actionnaires inscrits au registre des actionnaires, cinq jours avant l'assemblée. Les opérations de transfert sont suspendues à partir du 18 février jusqu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire.

(3719)

Comptoir bruxellois de Bourse et de Banque

(Société anonyme à Bruxelles.)

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, 135, boulevard Anspach, le 25 février 1915, à 11 heures (heure allemande).

ORDRE DU JOUR:

1. Rapports des administrateurs et du commissaire;
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire;
4. Nomination statutaire.

Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'article 26 des statuts.

Le dépôt des titres devra être effectué au siège social. (3721)

S^{te} Ane des Usines Gilson à La Croÿère

BOIS-D'HAINÉ

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 16 février 1915 à 11 h. 1/4 (heure belge), au siège social, à La Croÿère.

ORDRE DU JOUR:

- 1^{er} Rapport des administrateurs et commissaires;
- 2^e Examen du bilan et du compte de profits et pertes, approbation; décharge à donner au Conseil;
- 3^e Nominations statutaires.

MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 43 des statuts. (3478)

S^{te} Ane des Ateliers du Thirion à La Croÿère

MM. les actionnaires sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 16 février 1915, au siège social, à La Croÿère, à 10 h. 1/2 (heure belge).

ORDRE DU JOUR:

- 1^{er} Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1913-1914;
- 2^e Rapport du conseil de surveillance;
- 3^e Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et fixation du dividende;
- 4^e Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
- 5^e Nominations statutaires.

N. B. Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, MM. les actionnaires doivent se conformer à l'article 27 des statuts.

Les titres doivent être déposés, au moins dix jours avant l'assemblée:

- a) A l'assemblée sociale, à La Croÿère;
- b) A la Banque Générale du Centre, à La Louvière;
- c) A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles.

(3479)

SERVICE DE MESSAGERIES

Auguste VEREYCKEN

32-32a, rue Picard, Bruxelles-Midi

Camionnage, Transport de marchandises dans toutes les villes autorisées. Service accéléré.

CONDITIONS RÉDUITES

DEMANDEZ TARIF DÉTAILLÉ 3169

MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL

IXELLES

Etat civil du 28 janvier au 5 février

Natalités. — 16 garçons et 6 filles.

Décès. — Laffrère, lieutenant au 60^e chasseurs à pied de l'armée belge, 31 ans, époux Dahin, à Tournaï; Vankroonbroeck, charretier, 62 ans, époux Guvraert, rue Sans-Souci; Lepat, sans profession, 72 ans, épouse Lepat, rue Mare; Aubé, directeur-conseil du Comptoir métallurgique de Longwy, 75 ans, époux Aubé, rue de l'Écluse; De Buisson, greffier en chef à la Cour d'appel de Bruxelles, 69 ans, époux Rodriguez, chauffeur de Voiture; Putzeys, mécanicien, 27 ans, veuve Verheyden, rue Emmanuel Van Diessche; De Bruyne, pensionné de l'Etat, 76 ans, veuve Halen, à Bruxelles; Capette, architecte, 45 ans, rue Keymeveld; Desombiaux, pensionné de l'Etat, 88 ans, veuve Buisson; Chaussois d'Ixelles; Leloutre, fonctionnaire retraité de l'Administration des chemins de fer, 69 ans, rue Sans-Souci; Vande Kerckhove, sans profession, 87 ans, veuve Soenen, rue du Trône; Kossy, sans profession, 91 ans, veuve Lach, rue Landray; Cordemans, sans profession, 92 ans, avenue Brugmann; Rigaux, rentier, 85 ans, 91 ans, rue de l'Écluse; De Buisson, rentier, 80 ans, rue Mercier; Vandevelde, commerçant, 80 ans, rue Waterloo; Neuf, divette de pension de famille, 60 ans, rue Veydt; Black, employé, 65 ans, époux de Graaf, rue Félix Borjé; Moyeur, sans profession, 76 ans, veuve Carcan, rue Jenner; Vandenbeek, pensionné de l'Etat, 68 ans, époux Stas, rue Gray; Melker, maçon, 61 ans, époux Lempereur, chauffeur de Waterloo; Benelou, délégué d'agent de change, 50 ans, époux Blasselot, rue de l'Orge. Et un enfant de moins de 7 ans.

Mariages. — Coels, employé, à Ixelles, rue Wéry, et Van Hantsbeck, sans profession, à Ixelles. — Hanssens, garçon charretier, à Saint-Josse-ten-Noode, et Vandenbroucke, servante, à Ixelles, rue Guillaume Stocq. — Drabben, pompier, à Ixelles, rue Sans-Souci, et Damoor, servante, à Ixelles, rue Sans-Souci.

NECROLOGIE

On nous annonce, de Mont-Saint-Amand, la mort de M. Carlos Deleuze, pharmacien-chimiste, chef de travaux à l'Université de Gand. Il était né à Renaix en 1882.

M. Léon Pouillon, directeur de la brasserie des établissements Delhaize frères et Cie, vient de mourir à Saint-André-lez-Bruges, à l'âge de 50 ans.

M^{me} veuve D'Oode-Translangé et ses enfants remercient les amis et connaissances pour les nombreuses marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de leur regretté mari et père. (3711)

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 4 février. (3726)

POMP

PETITES ANNONCES

10 CENTIMES LA LIGNE

Offres d'emplois.

On demande de bons vendeurs de produits. Bons salaires. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

On demande de bons vendeurs de produits. Bons salaires. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Prêts - Achat - Vente

RENTES BELGES. Lots de villes. Actions. Obligations. Achats, ventes, échanges, etc. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Demander d'emplois.

HOLLANDE. Hollandais. Part. dans le pays. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Vente d'objets divers.

CARBURE. On vend de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Divers.

MASSAGE MANUCURE. On vend de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Allumettes

12 fr. 50 les mille boîtes. Sel fin 12 fr. les 100 k. 71, rue Coenraets, St-Josse. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Comptoir d'achat

Or, arg., pierres fines. Bijoux anciens, 21, rue des Ursulines. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

LIVRES

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Alimentation.

J'ai camion et cheval, je dém. associé avec 500 fr. Ecr. bur. journ. H. H. 7, rue du Midi, 70. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Demander et offres de capitaux.

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Titres achat et vente.

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Antiquités, tapissier, porcelaines, gravures, etc.

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Cours de Langues Vivantes

Méthode très rapide. - PRIX MODÉRÉ. - ANGLAIS en 3 mois accent pur, 15 fr. p. mois. RUE DE LA FERME, 13. (3682)

ACHAT. On achète de tout. S'adresser à M. J. L. B. rue de la Loi, 100, à Bruxelles. (3682)

Passé-Présent-Avenir

par la main

FRANÇOIS

165, RUE VICTOR HUGO
Conseils, recherches, etc.
Tous les jours,
excepté les dimanches,
de 9 à 7 heures. (3728)

Caoutchouc Novelty

Appareils spéciaux pour deux sexes.
Echantillons et notices, 2 fr.
NOVELTY
39, rue de l'Écluseur
Bruxelles (3613)

Madame VANGASSE

Accoucheuse diplômée. Pension.
Consult. discrét. Prix modérés.
43, rue Dupont, Brux.-Nord (2553)

PILULES DES DAMES

MERVEILLEUSES
contre douleurs, retards
et suppressions
des époques mensuelles
Sans danger pour la Santé
Certificats élogieux
ETIENNE VERMOREL
Rue des Fabriques, 3
BRUXELLES (3441)

ACCOCHEUSE

1^{re} diplôme 22 ans de pratique
EX-DIRECTRICE MATERNITÉ
Retards traitement 10 francs.
Pension à toute époque. (3211)
Consultations. Discretions.
MAN SPRICHT DEUTSCH
44, Rue de la Rivière, Nord

RETARDS

Accoucheuse diplômée 1^{re} classe
Consultations secrètes - Pension
à toute époque. Prix exceptionnel
durant la guerre.
MADAME COLLIN
240, chaussée d'Ixelles (3227)

HYDROPIE

(l'eau)
Gonflement des jambes, du ventre,
maux de reins, diabète, soulagement
rapide par lo
NITRAL
vin diurétique
HUIT FRANCS le FLACON
DEVOLP, chaussée de Waterloo;
DIXON, rue de Hollande; VAN
DERLINDEN, rue Fontaines; MIL
CANPS, La Louvière; DELACRE,
Bruxelles. (3001)

Enseignement.

Dame dist. étrang. connais.
à fond allem. donne leçon par
mod. A. S. 5. Mont. Herbes
Potageres. (3697)
L'ORTHOGRAPE sans
peine. Étude simplifiée de la
grammaire française. Cours
spéciaux pour personnes ayant négligé
l'instruction. Correspondance com.
merciale. Leçons par écorce dipl.
m. de l'Ét. 172, s. Royale. (866)
Leçons particulières de ma.
thémat. et sciences appliquées
par profess. ingén. civil des
mines et électricien. Prépar.
à tous examens d'entrée et de
passage aux universités, jury
central. Ecole militaire. Ecr.
22, L. T. bur. journal. (3694)
Jeune dame française prof.
de piano diplômée désire don.
ner leçons de piano ou chant.
Prix de guerre 10 fr. par
mois. S'ad. 4, av. Mahillon,
de 10 h. à midi, de préférence
écrite. (2164)

Leçons de piano pour jeune

dame du monde, excel. musi.
cienne, 12 fr. par mois, 2 fois
par sem., à domicile ou chez la
maîtresse, 17, av. Livingstone
(3555)

Offres et demandes

de chambres, quartiers,
magasins et maisons
à louer.
A louer jolie mais. jardin. Prix
modéré. Chauss. de Boondard, 285.
Via de 2 à 4 h. Publ. Carren. (3684)
Chambre garnie à Fr. 165, av.
de l'Hippodrome. (3686)
Très belle ch. g. et joli quart.
g. r. conf. mais. fer. à Fr. 4, rue
Verviers, pr. 2 Églises. - Publ.
Carren. (3729)
A louer rue de Louvain, 60,
Bruxelles, jolie mais. rent. 8 pl.
2 eaux, gaz, électr., salle bain et
chauff. contr. Condit. mod. S'ad.
r. de l'Est, 50, Schaerbeek. (3638)
A louer bel. mais. rent. conf.
mod., 29, r. Falder (quartier
Louise). (3612)
A louer rue du Marteau, 81,
rez-de-chaus., bureaux, app.
S'ad. au n° 28 même rue 3208
Appart. confortablement garni,
salle de bain, cuisine, 47, rue de
Livourne (Q.-L.). (3552)

Correspondances.

M. Maurice Prêtre a une bonne
nouvelle p. Livette de Korynoff.
Le renseigner rue Léopold, à Liège.
(3683)

CHARLEROI

AU PARA

21, rue de France, 21
Derrrière l'Eden Théâtre
CHARLEROI
Appareils spéciaux pour les deux
sexes, sécurité, efficacité, rensei.
gnements gratuits. 3250
rue de France, 21

D^r Mascaux

Membre de l'Académie
des Sciences d'Italie
Rue d'Assaut, 4, Charleroi
Maladies des femmes
Consultations tous les jours
de 9 h. à midi 2751

CHARLEROI. - Pour tout ce qui concerne la publicité du "Quotidien", à Charleroi et Mons: annonces, avis, nécrologies, etc., s'adresser à Charleroi, 28, avenue des Victimes. (2760)

Vous faut-il un four portatif, avec-vous besoin de vis à glace, clous à fer, chaînes, bascules, étaux, fers pour chevaux, etc. etc., adressez-vous directement à la fabrique

AUX FORGES DE VULCAIN

PLACE DU SUD A CHARLEROI
Le plus important stock de Carburé, 30,000 kg.
en magasin. (3163)

La Maison QUINAUX

Rue de la Montagne, Charleroi
transférée en face au n° 70, au pied de l'escalier
monumental. Coutellerie, articles de ménage, quin.
caille, cuisinières, fours portatifs à cuire le pain.
Carburé. 3555

Si vous avez besoin d'un

FOUR PORTATIF

ne l'achetez aucun sans voir ou vous renseigner sur ceux en
TOLE GALVANISÉE ET BRIQUES RÉFRACTAIRES
de la fabrique FRANCO-NISOLLE
GOSSÉLIES
44, Rue de la Rivière, Nord 3376

BAL & FILS

Fabricants de cigares à Arendonck, concession.
naires de la fabrication des rolles et tabacs
Borremans-Mally d'Alot, informent leur nom.
breuse clientèle de gros qu'ils reçoivent chaque
semaine de très grandes quantités de tabacs,
cigares et rolles. S'adresser: chaussée de Mont.
sur-Marchienne, 37, Charleroi (Villette) 3492

Société anonyme des Glaces d'Auvellais

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale
extraordinaire qui aura lieu le 23 février 1915, à 12 heures (heure de
l'Europe centrale) à la Société Générale de Belgique, 34, rue Royale,
à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR:

1^o Communication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
réunie de droit au siège social le 20 octobre 1914 et approbation pour
autant que de besoin:
Des nominations d'administrateurs et commissaires;
Du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1914;
De la décharge des administrateurs et commissaires;
2^o Divers.
Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires sont tenus de
faire connaître à la direction, au siège social, quinze jours avant
l'assemblée le nombre et les numéros de leurs actions. (3497)

Cause de Départ

Grand stock de fourrures à solder à des prix dérisoires. Gar.
nitures Shung, Oppom, Shungas Australia, Martre, Zibeline,
Renard Alaska et Japon, Putois, Petit Gris, Taupe, Hermine,
Renard blanc et fumé, Manteaux Astrakan, Chinchilla, Loure,
Taupé et Lapin. Pelisses pour hommes. Grand choix de tail.
leurs et manteaux de ville. 68, boulevard de la Senna. (3667)

ECLAIRAGE

VERRERIES ET CRISTAUX

Accessoires cuivre, becs, manchons.
-o- GRANDES OCCASIONS -o-
T. Seyppel & C^o, 43, rue Navez, Schaerbeek 3630

MASSAGE

par dame, de 2 à 8 heures, 21, rue de
l'Évêque, premier étage, sur l'entre-soi,
entrée directe. (3683)

FARINE lactée STAUFFER

fabriquée avec le MEILLEUR
LAIT de nos vaches flamandes
Le meilleur aliment EN VENTE 1.45
COMPLÈT pour enfants partout Fr.
Dépositaire: DELPORTE, 52, Rue de la Tulipe, Brux. 761 B. 6642
8895

Restaurant Mühlbauer

10-12, Rue du Fossé-aux-Loups
BRUXELLES
BONNE CUISINE 3717

CABARET

Au Rat Mort

Le plus chic Etablissement de Bruxelles

20 Danseuses = 8 Artistes =
50, rue de la Fourche
Près de la Poste
ORCHESTRE TZIGANE (3426)

Entreprise de Déménagements

Transport de marchandises
pour tous pays autorisés.
Maison LOIX, rue Maes, 89 3531

Service régulier de Transports

PAR BATEAUX A VAPEUR
BRUXELLES-HOLLANDE
Deux départs par semaine.
Compagnie STELLA, J. Blumentau & C^o
Maaskade, 108, Rotterdam. rue Ulens, 24, Bruxelles. (3232)

Rentes Belges - Lots de Villes

Prêts et achat de coupons de l'Etat Belge, des villes principales,
des bons de poste, monnaie hollandaise et française ainsi que rentes
belges inscrites sur livret d'épargne. Banque Néerlandaise, 10, place
de Brouckère (17 cité Van Volxem). (3663)

MEUNIER BELGES

Les ateliers de constructions mécaniques

L. MICHEL-SIMONIS

JUPILLE-LIÈGE

informent les meuniers belges qu'ils sont en activité et
en mesure de fournir dans des délais très courts toutes
machines de meunerie et d'exécuter rapidement toutes
réparations.
SPÉCIALITÉS:
Division: MOULINS. - Installations et transformations
partielles ou complètes de moulins à cylindres et à
meules. Construction moderne de toutes machines pour
meuneries, brasseries, distilleries. Moulins à 2 et à
4 cylindres. Machines de nettoyage. Bluteries. Plansi.
chier. Mélangeuses brevetées L.M.S. Monte-sacs. Trans.
missions. Engrenages. Dents en bois, etc. Polissage et
annelage des cylindres. Nombreuses machines finies
en magasin.
Division: MOTEURS HYDRAULIQUES. - Rones à
eau de tous systèmes. Turbines modernes à directrices
mobiles. Arbres. Moyeux et engrenages pour roues hydrau.
liques. Grilles de nettoyage et vannages complets. (3416)

LANGUES

Comptabilité, Sténo-Dactyl, Le jour
6 heures par semaine, 10 francs
par mois. Le soir 2 heures chaque
jour, 10 francs par mois (3468)
ÉCOLE PIGIER
60, Rue du Pont-Neuf

Confections pour Dames et Fillettes

GROS Fabrique Nationale DÉTAIL

23, Rue du CIRQUE, près de la rue de Laeken
BRUXELLES

Jolis costumes tailleur depuis fr. 12.50
Costumes réclame noirs et couleurs » 28.50
Blouses grand choix dep. 2.50. Jupes depuis 4.50
Paletots 18.00, 14.50, 12.50 et 9.50
Même prix sur mesure 3323

BREVETS D'INVENTION

La firme « Précision Glass Grinding Co », à Sioux Falls
(E. U.A.), propriétaire des brevets belges d'invention
n° 210327 du 8 septembre 1908, pour: Procédé destiné à
émouder, user à la meule, l'intérieur des goulots de bou.
tilles en verre et l'extérieur des bouchons en verre corres.
pondants et n° 210933 du 29 septembre 1908 pour: Système
de machine à émouder les goulots des bouteilles en verre et
autres produits analogues désire céder des licences ou
s'entendre avec des industriels belges pour l'exploitation
de ses inventions.
S'adresser à l'Agence de Brevets A. WUNDERLICH
& C^o, société anonyme, 3, avenue des Arts, Bruxelles. (3683)

Maisons recommandées

MON GERBO, rue du Midi, 92. Voyez l'envers de vos
habits et faites les retourner dans nos ate.
liers. Notre grande spécialité: Stoppage,
réparations, teinture, remise à neuf de tous vêtements. (3064)

COURS D'OUVRAGES

Tricot, Crochet, Broderie en tous genres, Perlage, etc. Tous
les jours, de 2 à 4 heures, depuis 5 francs par mois.
Spécialité d'objets de fantaisie pour cadeaux. Dessin,
peinture, échantillonnage, 172, rue Royale.

Particulier achète cher

Valours et Coupons belges et étrangers. Lots de villes.
19, rue de Stassart, de 11 à 12 h. et de 5 à 6 h. (3663)

POUR préparer soi-même la meilleure EAU ALCALINE,

LITHINÉE et GAZEUSE, très agréable, souveraine contre
les manifestations de l'arthritisme, les rhumatismes, la goutte, le
diabète, les affections de la vessie, du foie, des reins, de l'estomac,
etc., employez les
"SELS LITHINÉS G. V.",
en vente dans toutes les pharmacies au prix de 1 franc pour
12 litres. Dépôt: Laboratoires G. V., Bruxelles. (3645)

Grande LIQUIDATION de

à des prix
défiant toute concurrence

CHAUSSURES

Articles pour hommes, dames et enfants
Chaussures de luxe et de fatigue
77, rue de
Pour articles de solde, s'adresser: 58, CHAUSSEE DE
NINOVE, tous les jours de 10 à midi (Heure Belge) 3248

MASSAGE

de 1 à 6 heures. 127, avenue
Louis Bertrand (3^{me} étage). 3245

Transports Internationaux

OTTO HANDL & C^{ie}

28, Rue St-Michel, 28, BRUXELLES

Expéditions de toute nature par fer et par eau en destination
de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de tous les pays
neutres (Suisse, Roumanie, etc.)
Service de groupages réguliers de l'Allemagne sur la Bel.
gique. Envoi de colis destinés aux prisonniers de guerre en
Allemagne et en Hollande. Agence en douane. Assurances.
Camionnages. 3593

AVEZ-VOUS UN OBJET

que vous voudriez échanger contre un autre dont vous avez besoin?
Adressez-vous à « STOMP », 10, rue des Vierges, qui a, en ce
moment: 150 briques-jet, 10 banderolles portatives, un chapeau de
cheminée, 25 machines à laver, 12 poêles au pétrole, un autocuiseur,
3 machines à écrire, un tonneau-table, des lanternes-tempête, une forge
portative, 20 foyers, tous différents, 10 radiateurs, 10 réchauds de
cuisine, au gaz, au moteur au gaz, 1 1/2 HP, électriques: 1/2, 1, 2 HP,
ventilateur, 50 tordueuses à linges, un ferme-porte Billis, une batteuse
manège, 500 régulateurs pour lacs de gaz, une aspirateur électrique,
100 racloirs de trottoir, 2 armoires de magasin avec vitrine, un Kodak
de velours d'ameublement, une cuisinière, un Ronéo, vanilline, essences
diverses, sucre vanillé, bicyclette, 15,000 classeurs, 500 ampoules
pour lampes de poche et 500 autres objets à être échangés, 2,600 kilos
gros sel, cigares, lingerie, machine à écrire, malaxeur à beurre,
bixydo de mangonaise, chaise-longue, grand Larousse, croyaux
électriques 5 m/m, dentures d'alimentaires, 400 tubes Berchman, 400 mètres
fil garde-robe, gants, pianola, chauffe-bain genre Fletcher ou Junker,
baignoire émaillée, cuisinière émaillée, coffre-fort, vins, liqueurs,
chaussures, café, appareil photographique, cisailles à mains, four
portatif, poches: à fers à repasser, à feu continu, Cadé, caisse en.
cristre, jupelles primaires, forte presse à copier, etc.
Avez-vous d'autres objets qui prennent instantanément possession et
place et que vous désirez remiser avec des chances de les vendre ou
de les échanger contre de la marchandise ou des objets qui vous
seraient utiles?
Les objets que vous me confiez sont pris et remis à domicile, assurés
contre l'incendie ou le vol, sont entretenus comme vous le feriez vous-
même. 500 mètres carrés de magasins. Lorsqu'il sera permis de faire
usage du téléphone, le numéro sera toujours: B. 5118. (3345)

CAMIONNAGE

pour la Ville et les Provinces

VOYAGE

19, rue Bissé, 19, Cureghem-Bruxelles (3487)

Transports par Camions

GROS & PETITS COLIS

Louvain, Anvers, Mons, Gosselies,
Charleroi, Malines, Gand, Liège
et autres directions
ET VICE-VERSA
S'adresser: F. COURTOUT, Commissionnaire-Expéditeur
RUE ULENS, 63, BRUXELLES
Arrêt tram Bourse-Lancon 3485

A louer beaux locaux convenant pour particu-

liers, administrations ou bureaux.
S'ADRESSER: (3600)
15, Quai du Commerce, Bruxelles

A. et A. MEUL, entrepreneurs des transports,

37, rue de France, Bruxelles-Midi. Service de
groupage Bruxelles-Charleroi et environs. Départ
journalier. Prix les plus modérés connus jusqu'à
ce jour. On se charge des remboursements et des
encaissements. Vaste magasin à la disposition
des clients. (3515)

La Bourse du Carburé se tiendra journellement

de 11 à 12 h. et de 3 à 5 heures. Hôtel de la Bourse
(Thomas Claessens), rue Auguste Orts, 6-8, Bruxelles-
Bourse. 3626

FUMEURS

CHICORÉE

Eclairage au Carburé

117, rue de Laeken, Bruxelles.

La Maison VAN RYSEGHEN, 30, rue de Ligne,
achète l'or à 2 fr. 20 le gramme. Perles et diamants.
Antiquités, tapissier, porcelaines, gravures, etc. 3207

Cours de Langues Vivantes

Méthode très rapide. - PRIX MODÉRÉ. - ANGLAIS en 3 mois accent pur, 15 fr. p. mois. RUE DE LA FERME, 13. (3463)

Association Mutuelle Bruxelloise

CONTRE LES RISQUES DE GUERRE
Renseignements: Félix DEVAUX, Directeur, 25-27, rue Tiberghien,
St-Josse. Bureaux de 8 1/2 h. de matin à 7 h. de soir. (376)

Maison Coeckelbergh